

L'ajournement

M. Caccia réclame cette interdiction dans une lettre qu'il a écrite, à titre privé, il y a six semaines au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, et dont Southam News a pu obtenir copie.

Un communiqué du service des dépêches de la Presse canadienne daté du 9 mai donnait l'autre version de l'histoire en expliquant les raisons invoquées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; voici:

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, a déclaré mercredi que l'écologie n'était que l'une des nombreuses raisons qui empêchent toute décision rapide au sujet d'éventuels forages pétroliers dans la région de Lancaster Sound, la porte est du passage Nord-Ouest.

Cependant, M. Munro, dont le ministère prendra la décision finale, n'est pas pressé d'approuver les travaux de forage dans la région pour un certain nombre de raisons, malgré les millions qui y ont déjà été investis, les sociétés pétrolières ayant obtenu des permis de prospection il y a plus de dix ans.

Voici donc un ministre qui laisse la presse mettre la main sur sa correspondance, afin d'exposer publiquement le point de vue de son ministère et d'exercer des pressions sur un autre ministre. Nous avons là le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui fait des reproches publics au ministre de l'Environnement en déclarant que ses craintes ne sont pas particulièrement importantes, car d'autres facteurs doivent être pris en considération.

La question doit être réglée. Jusqu'à maintenant, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a essayé d'éluder la question, de ne prendre aucune décision en espérant simplement qu'elle ne se pose plus. Tous les intéressés ont le droit d'attendre du gouvernement fédéral qu'il expose clairement sa politique, afin qu'ils sachent s'il entend permettre des travaux de forage ou non. Les promoteurs qui ont déjà dépensé des millions de dollars veulent savoir s'ils peuvent planifier pour l'avenir. Ils veulent connaître les conditions que le gouvernement posera le cas échéant, pour leur accorder l'autorisation de procéder aux travaux de forage.

D'autre part, ceux qui s'opposent au forage dans cet endroit ont le droit de savoir eux aussi à quelle enseigne loge le gouvernement.

Je crois que le gouvernement a perdu de vue le rôle du cabinet. Les ministres disent publiquement à qui mieux mieux ce qu'ils pensent eux-même de cette question. Il faudrait que le cabinet se prononce. C'est là seulement que les ministres peuvent se réunir pour débattre une question et prendre une décision commune. Le cabinet a justement pour fonction de trancher lorsque les ministères présentent des points de vue divergents. La question de la solidarité ministérielle importe dès que le cabinet a tranché, comme c'était le cas jadis, indépendamment de l'opinion que chaque ministre professe. Il ne faudrait pas que le ministre de l'Environnement réponde une chose et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une autre.

Les discussions publiques auxquelles cette question a donné lieu auraient dû se dérouler en privé. Le gouvernement du Canada est le seul interlocuteur valable en l'occurrence.

En terminant, je prie instamment les ministres de faire taire leurs divergences et le gouvernement de se ressaisir en présentant une déclaration de principe non équivoque concernant la question de Lancaster Sound.

● (1815)

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le bassin de Lancaster est le prolongement vers l'ouest des dépôts sédimentaires de la baie de Baffin, dont les données sismiques montrent une séquence sédimentaire de six kilomètres d'épaisseur dans le détroit. Bien que nous n'ayons pas encore foré de puits dans le détroit de Lancaster ou les régions avoisinantes, on peut penser qu'il y a des hydrocarbures du fait de la présence d'un petit suintement actif de pétrole dans l'anse Scott quelques milles plus au nord. Des estimations récentes de la Commission géologique du Canada fixaient le potentiel de pétrole exploitable dans la baie de Baffin et le détroit de Lancaster à quelque 55 millions de mètres cubes, avec une probabilité de 50 p. 100.

On s'intéresse à l'exploitation pétrolière dans le détroit de Lancaster depuis la fin des années 1960. Un groupe du bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales avait recommandé que l'on retarde les forages exploratoires jusqu'à ce que le gouvernement ait étudié les meilleures utilisations du détroit et jusqu'à ce que les sociétés aient démontré qu'elles étaient capables de maîtriser les dangers matériels du forage dans la baie et qu'elles étaient prêtes à remédier aux effets d'une éruption.

En réponse à la recommandation voulant que le gouvernement prépare un plan d'utilisation régional, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a entrepris, en 1980, une étude préliminaire des options possibles pour l'utilisation du détroit de Lancaster et de la région avoisinante.

Depuis cette époque, Consolidex Magnorth Oakwood, consortium qui a succédé à Norlands Petroleum et détient maintenant les permis pour les terres en question, a publié un plan de gestion des ressources pour la mise en valeur des hydrocarbures dans le détroit de Lancaster et a soumis une demande officielle d'autorisation de forage au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro).

Avant que l'on puisse prendre une décision quant à des accords de prospection, un certain nombre d'étapes importantes doivent être entreprises par plusieurs ministères fédéraux. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien doit effectuer un exercice de planification de l'utilisation des terres et engager des consultations sur les droits des autochtones. Le ministère de l'Environnement doit s'assurer que toutes les mesures de précaution pourraient être utilisées pour protéger l'environnement. L'administration du pétrole et du gaz des terres du Canada au ministère de l'Énergie doit enquêter sur tous les aspects relatifs à la faisabilité technique et économique d'une proposition, s'assurer que des mesures de sécurité appropriées seront prises et que les propositions soient conformes aux critères appropriés quant aux avantages pour le Canada.

Je pourrais tout simplement dire que tant que le gouvernement fédéral étudiera les diverses options, rien ne se fera dans le détroit de Lancaster. Le forage ne pourra commencer que lorsque les décisionnaires auront terminé les analyses multidimensionnelles et qu'elles auront confirmé que les projets peuvent être réalisés d'une façon sûre, à un moment opportun et pour le bien des Canadiens, en particulier de la région.